
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2011

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2011 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 4-/ ECOLES ELEMENTAIRES SEVIGNE LAFAYE ET PIERRE COULON - CLASSES ORCHESTRES - CONVENTION
- 5-/ CARTE SCOLAIRE 2011/2012 - MODIFICATION

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR
- 7-/ REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX - NOUVELLES DISPOSITIONS
- 8-/ DIRECTION DES SPORTS - EMPLOI CONTRACTUEL - ANIMATEUR DES ATELIERS ARTS PLUS - RENOUVELLEMENT

FINANCES

- 9-/ DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2011
- 10-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTIONS
- 11-/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION
- 12-/ ACCUEILS PERISCOLAIRES - TARIFS - CONVENTION

- 13-/ **AIBM (ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BIBLIOTHEQUES, ARCHIVES ET CENTRES DE DOCUMENTATIONS MUSICAUX) - ADHESION**
- 14-/ **LEGS DANY - UTILISATIONS DES DISPONIBILITES - MANUSCRIT VALERY LARBAUD**
- 15-/ **GRAND MARCHÉ - OCCUPATION CASES - CREANCE DE Mme RUBY FERRIOL - DIMINUTION**
- 16-/ **OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE VICHY - BUDGET PRIMITIF 2011 - APPROBATION**
- 17-/ **OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE VICHY - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - RAPPORT D'ACTIVITES - APPROBATION**
- 18-/ **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - VILLE DE CREUZIER-LE-VIEUX - CONVENTION - SIGNATURE**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 19-/ **ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DE 5 BATIMENTS COMMUNAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)**
- 20-/ **SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2010**

AFFAIRES GENERALES

- 21-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION**
A/ MAISON ET TERRAIN 24, RUE DES PRIMEVERES - 03200 VICHY A Mme EVELYNE PROVOST - 2, RUE DE LA COURRIE - 03700 BRUGHEAS
- / **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION**
B/ MAISON 19, ALLEE DES AILES - 03200 VICHY AUX CONSORTS SABY-RABEY - 19, ALLEE DES AILES - 03200 VICHY
- 22-/ **EPICERIE SOLIDAIRE - CONVENTION - SIGNATURE**

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du Lundi 4 juillet 2010

N°4

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

**ECOLES
ELEMENTAIRES
SEVIGNE LAFAYE
ET PIERRE COULON**

CLASSES ORCHESTRES

CONVENTION

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOLO à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par l'Inspection académique de
l'Allier.

... / ...



Séance du 4 Juillet 2011

Considérant qu'il convient de rendre la musique accessible à tous, de faire découvrir le plaisir de la pratique en orchestre et de promouvoir la culture,

Considérant l'expérience positive réalisée pendant les trois dernières années scolaires à l'école « Sévigné-Lafaye » avec un orchestre de cuivres, à l'école « Paul Bert » avec un orchestre de cordes et à l'école « Jacques Laurent » avec un orchestre de bois,

Propose au Conseil municipal :

- la création d'une classe d'orchestre « Chœur » dès septembre 2011 et pour quatre années scolaires à l'école élémentaire « Sévigné Lafaye», suivant le projet de convention ci-annexé ;

- la création d'une classe d'orchestre « Cuivres » dès septembre 2011 et pour trois années scolaires à l'école élémentaire « Pierre Coulon», suivant le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du Lundi 4 Juillet 2011

N°5

OBJET :

**CARTE SCOLAIRE
2011-2012**

MODIFICATION

**AFFAIRES
SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 Juillet 2011

Vu l'arrêté de M. l'Inspecteur d'académie du 13 avril 2011 portant sur le retrait d'emploi à l'école élémentaire Jacques Laurent (1 emploi) à compter de la rentrée scolaire 2011/2012,

Considérant les prévisions d'effectifs à l'école élémentaire Jacques Laurent pour l'année scolaire 2011-2012 à savoir 167 élèves pour 8 classes enfants soit 20,87 enfants par classe,

Propose au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'arrêté de l'Inspecteur d'académie portant sur le retrait d'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte de cette disposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°6

OBJET :

**TABLEAU DES
EMPLOIS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,



Séance du 4 juillet 2011 :

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération n°8 en Conseil municipal le 22 avril 2011,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des emplois en tenant compte, des besoins de la collectivité et des postes devenus vacants après les avancements prévus dans le cadre des commissions administratives paritaires de 2011,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} juillet 2011 :

EMPLOIS PERMANENTS	CAT.	TABLEAU DES EMPLOIS AU 22/04/2011	TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/07/2011
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	14
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	20	19
Chef de standard téléphonique	C	1	0
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
Technicien principal de 2ème classe	B	4	5
Technicien	B	4	3
Agent de maîtrise principal	C	26	25
Agent de maîtrise	C	30	29
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	24	25
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	50	49
Adjoint technique de 1ère classe	C	65	64
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE SECTEUR SOCIAL</u>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	13	12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

**REGIME
INDEMNITAIRE**

**CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS
TERRITORIAUX**

**NOUVELLES
DISPOSITIONS**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 1.2131-1 et L.2131-2 notamment,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 notamment,



Séance du 4 Juillet 2011

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 87 et 88 notamment,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié par le décret n°2011-540 du 17 mai 2011, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service (ISS) allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement, article 4 notamment ;

Vu le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 29 septembre 2006 relative à la refonte du régime indemnitaire et la délibération d'actualisation n°6 du 18 juin 2010 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens des indemnités applicables aux agents de la Ville de Vichy,

Considérant que le régime indemnitaire ainsi fixé ne saurait être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Propose au conseil municipal :

- d'appliquer les nouvelles dispositions règlementaires et d'établir le régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ainsi qu'il suit avec effet au 1^{er} décembre 2010 :



Primes	I. S. S.		P. S. R.	
	Grades	Coefficient par grade*	Maximum	Montant annuel de base **
Technicien principal de 1ère classe	16	Taux 1	1 400 €	Taux 2
Technicien principal de 2ème classe	16	Taux 1	1 289 €	Taux 2
Technicien	8	Taux 1	986 €	Taux 2

* taux de base en vigueur au 10/04/2011 : 361,90€

** montant annuel de base au 17/12/2009

-de maintenir l'attribution de l'ISS et de la PSR aux agents stagiaires et non titulaires.

- de suivre l'évolution des taux et des plafonds annuels prévus par les textes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions et établit le régime indemnitaire des techniciens territoriaux selon les modalités définies ci-dessus,

- dit que la rémunération correspondante sera imputée aux articles 64118 et 64138 du Budget de la Collectivité,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°8

OBJET :

**DIRECTION DES
SPORTS**

EMPLOI

CONTRACTUEL

**D'ANIMATEUR DES
ATELIERS ARTS PLUS**

RENOUVELLEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, article 3 notamment ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale ;



Séance du 4 Juillet 2011

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 1994 créant le poste d'animateur sur les différents ateliers d'art du Centre de Loisirs à temps incomplet ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 8 juillet 2005 et 27 juin 2008 portant renouvellement de l'emploi contractuel d'animateur des ateliers Arts plus à temps incomplet pour des durées de trois ans soit jusqu'au 31 août 2011,

Considérant la nécessité de maintenir cet emploi,

Propose au Conseil municipal :

- de renouveler l'emploi contractuel d'animateur des ateliers Arts plus, sur la base de 23 heures 30 hebdomadaire, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2011.
- de fixer la rémunération afférente à cet emploi sur la base de l'indice brut 418, majoré 371.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131 du budget de la collectivité, fonctionnalité 82.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°9

OBJET :

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
ANNEE 2011**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu la délibération n°13 du 22 Avril 2011 relative au Budget primitif 2011,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2011,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 7 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°10

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et notamment son article10,



Séance du 4 juillet 2011

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et associations,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt trois mille euros (23.000 €).

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes : voir notice explicative.

- d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

1. ECOLE MATERNELLE ALSACE..... 395 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 21.
2. COMITE D'ORGANISATION DU GALA DE L'IFMK DE VICHY2 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 25.
3. LES PETITS GENIES DU SCRABBLE - Scrabl'académie . 1 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.
4. CLUB CYCLO DENIERE HOPITAL DE VICHY 1 000 €
5. ASSOCIATION SPORTIVE DES GRAVES / Section randonnée cyclotourisme 1 000 €
6. SPORTING CLUB VICHY / Section Tennis..... 5 000 €
7. KIDS FIT DAYS 3 000 €
8. BELLES MECANIKES EN BOURBONNAIS..... 4 000 €



Séance du 4 juillet 2011

9. VOLLEY BALL DISTRICT VYCHISSOIS.....	1 500 €
10. VICHY PETANQUE.....	3 500 €
11. ASSOCIATION JX SPORTS.....	2 000 €
12. FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME.....	8 000 €
13. SPORTING CLUB VICHY / Section Golf.....	3 000 €
14. LA BOULE VICHYSOISE.....	3 000 €
15. RACING CLUB DE VICHY RUGBY.....	2 000 €
16. ASSOCIATION SPORTIVE DES GRAVES / Section randonnée pédestre.....	2 000 €
17. CLUB CARPE TEAM ROLAND.....	400 €
18. RACING CLUB VICHY (Section Football).....	30 000 €

Pour le redressement de la situation financière du club, **sous les réserves préalables suivantes:**

- production des comptes annuels prévisionnels établis et certifiés par un expert comptable au 30/6/2011,
- production de l'ensemble des pièces justificatives attestant de la réalité des recettes annoncées (promesse de partenariat des entreprises...),
- production des comptes annuels prévisionnels établis et certifiés par un expert comptable au 30/6/2012, 30/6/2013 et 30/6/2014,
- production semestrielle des comptes (compte de résultat et bilan) afin que la Ville puisse s'assurer du strict respect du plan de redressement, mise en place d'un contrôle financier et de gestion dont le non respect entrainera l'annulation du soutien de la Ville,
- signature d'une convention triennale de subvention intégrant notamment pour 2011 l'aide exceptionnelle de 30 000 € en sus des 33 000 € de subvention de fonctionnement déjà votés, puis pour 2012, 2013 et 2014 une subvention annuelle de fonctionnement de 23 000 € sans aucune possibilité de révision.

19. SOCIETE D'ESCRIME DE VICHY.....	2 500 €
-------------------------------------	---------

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40



Séance du 4 juillet 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire ou ses adjoints délégués pour la signature de la convention à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

FONCT.	N° affect.	NOMS DES ORGANISMES	MONTANT INSCRIT AU BUDGET
25		GROUPEMENTS ET ORGANISMES A CARACTERE PROFESSIONNEL	300,00
	A629	SYNDICAT CGT VILLE DE VICHY	300,00
253		SPORT SCOLAIRE	310,00
	3534	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES CELESTINS	155,00
	3535	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES FERRY	155,00
313		THEATRES	500,00
	8706	MINI CONSERVATOIRE COMPAGNIE CLAIR DE LUNE	500,00
33		SOCIETES CULTURELLES	19 560,00
	3589	CERCLE DES ECHECS DE VICHY	305,00
	3596	FRANCE CANADA - COMITE DE VICHY	50,00
	3599	GROUPE FOLKLORIQUE BOURBONNAIS "VICHY ET SES SOURCES"	2 135,00
	3604	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AMIS DE CHARLES LOUIS PHILIPPE	80,00
	3606	LA SAINT-HUBERT VICHYSOISE	1 190,00
	3612	SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	200,00
	3613	SOCIETE MUSICALE DE VICHY	14 000,00
		Subvention retirée de la D.M. à la demande de Mr Soulier	
		CLUB DE SOCIETE PHILATHELIQUE DE VICHY ET ENVIRONS	610,00
	3621	ALLIER GENEALOGIE	305,00
	6780	CLUB DE L'AUDIOVISUEL DE VICHY	155,00
	9304	FEMMES ARTISTES DE VICHY ET ASSOCIES (EX UFACSI - AFACSI)	230,00
	A533	LES PETITS GENIES DU SCRABBLE - SCRABLL'ACADEMIE	300,00
40		SOCIETES SPORTIVES	13 480,00
	3532	AERO-CLUB DE VICHY	4 880,00
	3539	AMICALE BOULE DES SABLETTES	155,00
	3542	LA BOULE DES GLACIERES	155,00
	3543	LA BOULE VICHYSOISE	155,00
	3544	CANOE-KAYAK CLUB DE VICHY	765,00
	3550	JUDO CLUB VICHYSOIS	765,00
	3551	LES ARCHERS DE VICHY	305,00
	3554	VICHY-PETANQUE	305,00
	3562	UNION HALTEROPHILE VICHYSOISE	460,00
	3570	MINI BOLIDES DE VICHY CUSSET BELLERIVE	155,00
	3577	VOLLEY BALL DISTRICT VICHYSOIS	915,00
	3579	PETANQUE DES ROMAINS	155,00
	3732	AMICALE "LA GOUJONNIERE DE VICHY"	460,00
	4871	VICHY TRIATHLON	850,00
	A449	CLUB PLONGEE VICHY BELLERIVE	3 000,00

40	ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES		460,00
	3413	LOISIRS CULTURE ET SPORTS (ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS)	10 000,00
	3607	LES ECLAIREURS DE FRANCE - GROUPE DEJEAN	460,00
524	OEUVRES A CARACTERE SOCIAL		11 355,00
	3648	ASSOCIATION FAMILIALE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	1 000,00
	3651	A.N.F.A.N.O.M.A. (AS.FRANCAISE D'AFRIQUE DU NORD,D'OUTRE-MER ET LEURS AMIS)	350,00
	3656	ASSOCIATION VALENTIN HAUY POUR LE BIEN DES AVEUGLES	30,00
	3662	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	460,00
	3674	CROIX ROUGE FRANCAISE - COMITE DE VICHY CUSSET BELLERIVE-SUR-ALLIER	1 000,00
	3675	ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION	80,00
	3696	UNION FRANCAISE DES ANCIENS COMBATTANTS - U.L.A.C. SECTION DE VICHY	1 830,00
	3705	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200,00
	3713	UNICEF	3 815,00
	5007	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE VICHY ET SA REGION	385,00
	5871	AIDES AUVERGNE - RELAIS DE VICHY	460,00
	5872	VIE LIBRE	995,00
	8705	SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	350,00
	A126	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - U.N.C. SECTION DE VICHY	100,00
	A408	AMICALE DES ANCIENS DE PRESLES	300,00
			45 965,00

NOTICE EXPLICATIVE **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

1. ECOLE MATERNELLE ALSACE : 395 € pour l'aide au financement du transport scolaire pour le projet d'école.
2. COMITE D'ORGANISATION DU GALA DE L'IFMK DE VICHY : 2 000 € pour l'organisation de la journée scientifique et du Gala de l'IFMK de Vichy le 22 octobre 2011.
3. LES PETITS GENIES DU SCRABBLE – Scrabl'académie : 1 000 € pour l'accompagnement scolaire à l'école Paul Bert.
4. CLUB CYCLO DENIERE HOPITAL DE VICHY : 1 000 € pour le « Rallye du Muguet ».
5. ASSOCIATION SPORTIVE DES GRAVES / Section randonnée cyclotourisme : 1 000 € pour la randonnée cyclotourisme des Monts de la Madeleine.
6. SPORTING CLUB VICHY / Section Tennis : 5 000 € pour le tournoi TMC 16 meilleurs garçons et meilleures filles français minimes.
7. KIDS FIT DAYS : 3 000 € pour l'Iron Kids Tour.
8. BELLES MECANIQUES EN BOURBONNAIS : 4 000 € pour le 4^{ème} Grand Prix classique Motos/Autos.
9. VOLLEY BALL DISTRICT VYCHISSOIS : 1 500 € pour l'organisation du tournoi des 8 nations de volley-ball cadet.
10. VICHY PETANQUE : 3 500 € pour le Festival de pétanque – Clos les Célestins.
11. ASSOCIATION JX SPORTS : 2 000 € pour le Jet Cross Julien Bastien.
12. FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME : 8 000 € pour les Championnats de France de parachutisme.
13. SPORTING CLUB VICHY / Section Golf : 3 000 € pour la Grande Semaine Internationale du Golf du 8 au 15 août 2011, et le Grand Prix de Vichy/Val d'Allier les 6 et 7 août 2011.
14. LA BOULE VICHYSOISE : 3 000 € pour le Grand Prix de Boule.
15. RACING CLUB DE VICHY RUGBY : 2 000 € pour le tournoi Gérard Dufau.
16. ASSOCIATION SPORTIVE DES GRAVES / Section randonnée pédestre : 2 000 € pour la randonnée des feuilles mortes.
17. CLUB CARPE TEAM ROLAND : 400 € pour la location d'un barnum dans le cadre du premier open Pigcarp International de Vichy du 6 au 10 juillet 2011.

18. RACING CLUB VICHY : 30 000 € pour le redressement de la situation financière du club, **sous les réserves préalables suivantes :**

- production des comptes annuels prévisionnels établis et certifiés par un expert comptable au 30/6/2011,
- production de l'ensemble des pièces justificatives attestant de la réalité des recettes annoncées (promesse de partenariat des entreprises...),
- production des comptes annuels prévisionnels établis et certifiés par un expert comptable au 30/6/2012, 30/6/2013 et 30/6/2014,
- production semestrielle des comptes (compte de résultat et bilan) afin que la Ville puisse s'assurer du strict respect du plan de redressement, mise en place d'un contrôle financier et de gestion dont le non respect entrainera l'annulation du soutien de la Ville,
- signature d'une convention triennale de subvention intégrant notamment pour 2011 l'aide exceptionnelle de 30 000 € en sus des 33 000 € de subvention de fonctionnement déjà votés, puis pour 2012, 2013 et 2014 une subvention annuelle de fonctionnement de 23 000 € sans aucune possibilité de révision.

19. SOCIETE D'ESCRIME DE VICHY : 2 500 € pour la mise à disposition du Palais du Lac à l'occasion du quart de finale de Championnat de France d'Épée garçons et filles, organisé par la Société d'Éscrime de Vichy, le 28 novembre 2010.



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°11

OBJET :

**SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention exceptionnelle d'investissement à l'association suivante :

Association pour la Défense et la Sauvegarde du Patrimoine Architectural du Bassin de Vichy pour la rénovation du kiosque du Parc des Bourins..... 5 000 €

La dépense sera imputée à l'article 204, fonctionnalité 33, par virement de l'article 2188.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°12

OBJET :

**ACCUEILS
PERISCOLAIRES**

TARIFS

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu qu'à ce jour, l'accueil périscolaire des enfants dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Vichy, le matin avant la classe et le soir après la classe est gratuit,

Vu les nouvelles conditions d'octroi des subventions allouées par la Caisse d'allocations familiales au titre de la convention de prestation de service ordinaire,

Considérant qu'à ce titre, la gratuité des accueils dans les écoles maternelles et élémentaires ne peut être maintenue sans perdre le financement de la Caisse d'allocations familiales,

Considérant qu'il est envisagé de créer un tarif pour un carnet de 10 tickets pour les familles qui souhaitent utiliser l'accueil périscolaire de manière occasionnelle, et un tarif d'abonnement pour les familles qui souhaitent l'utiliser de manière régulière,

Propose au Conseil municipal :

- de créer les tarifs suivants :
 - tarif pour un carnet de 10 tickets
 - tarif pour un abonnement matin et/ou soir de 4 accueils périscolaires par semaine
 - tarif pour un carnet de 10 tickets pour les familles n'habitant pas Vichy (majoration de 20%)
 - tarif pour un abonnement matin et/ou soir de 4 accueils périscolaires par semaine pour les familles n'habitant pas Vichy (majoration de 20%)

Le tarif de base de l'accueil périscolaire est calculé en fonction des revenus* des parents avec application d'un taux d'effort (déterminé par la CAF) de 0,0025% pour un accueil périscolaire le matin et de 0,00375% pour un accueil périscolaire le soir et avec l'application d'un revenu plancher uniquement, soit 7 060,92€ (plancher au 1^{er} janvier 2011).



Séance du 4 juillet 2011

En ce qui concerne l'abonnement, le tarif est calculé pour 4 accueils périscolaires par semaine, avec une réduction de 25% soit 3 accueils payants pour 4 tickets.

	VICHY		HORS VICHY Majoration de 20%	
	Accueil du Matin	Accueil du Soir	Accueil du Matin	Accueil du Soir
	0,0025%	0,00375%	0,0030%	0,0045%
Carnet de 10 tickets				
	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket
Revenus ≤ 7060,92€	0,18 €	0,27 €	0,21 €	0,32 €
Revenus > 7060,92€	R x 0,0025%	R x 0,00375%	R x 0,0030%	R x 0,0045%
Abonnement de 4 accueils par semaine Réduction de 25% sur le tarif (soit 4 tickets pour 3 tickets payés)				
	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket	Tarif pour 1 ticket
Revenus ≤ 7060,92€	0,13 €	0,19 €	0,16 €	0,24 €
Revenus > 7060,92€	(R x 0,0025%) x 75%	(R x 0,00375%) x 75%	(R x 0,0030%) x 75%	(R x 0,0045%) x 75%

* Revenus à prendre en compte : les ressources (revenus salariés et autres) à prendre en compte sont celles déclarées par la famille avant tout abattement ou déduction.

Les écoles élémentaires Pierre Coulon et Paul Bert ne sont pas concernées par le dispositif de tarification de l'accueil périscolaire du soir car elle bénéficient déjà du dispositif du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Tout accueil commencé sera dû.



Séance du 4 juillet 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que M. le Maire est autorisé à signer la convention de prestation de service ordinaire ci-jointe avec la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,
- dit que la recette correspondante sera imputée à l'article 7067, fonctionnalité 255 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°13

OBJET :

**ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES BIBLIOTHEQUES
ARCHIVES ET
CENTRES DE
DOCUMENTATION
MUSICAUX
(A.I.B.M.)**

ADHESION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu l'association A.I.B.M. qui a pour but de coordonner les activités et de multiplier les liens entre les différentes bibliothèques musicales du monde,

Vu l'objet de l'association qui a notamment pour objectif de :

- encourager et favoriser les activités des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, renforcer la coopération entre les institutions et les personnes travaillant dans ces domaines,
- favoriser la prise de conscience, tant au niveau national qu'international, de l'importance culturelle des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux,
- prendre en charge et faciliter la réalisation de différents projets de bibliographie, de documentation et de bibliothéconomie musicale, à l'échelon national et international,
- favoriser la disponibilité de toute publication ou de tout document concernant la musique, et en particulier l'échange et le prêt internationaux,
- encourager le développement de normes internationales et nationales pour le catalogage, la préservation et l'accessibilité des documents musicaux,
- promouvoir l'enseignement professionnel et la formation,
- développer le contrôle bibliographique des fonds musicaux de toute nature,
- encourager la protection et la conservation des documents musicaux de toutes les époques,
- coopérer avec d'autres organisations internationales dans les domaines concernant l'AIBM,
- favoriser l'organisation de réunions annuelles permettant de mettre en contact les personnes intéressées.

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy d'adhérer à cette association,



Séance du 4 juillet 2011

Vu le montant de l'adhésion fixé à 62 euros TTC pour les communes au titre de l'année 2011,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'A.I.B.M. moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, révisée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que M. le Maire est autorisé à régler le montant de la cotisation annuelle tant qu'il n'excédera pas le double de la somme fixée à la première adhésion,

- dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281, fonctionnalité 311 du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°14

OBJET :

LEGS DANY

**ACQUISITION
MANUSCRIT**

VALERY LARBAUD

**UTILISATION DES
DISPONIBILITES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu les dispositions du legs de Mme Veuve Dany fait à la Ville de Vichy en 1993,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy de compléter les collections du Fonds local de la médiathèque Valery-Larbaud, constitué d'ouvrages anciens et modernes et de documents divers concernant essentiellement Vichy et le Bourbonnais.

Considérant l'opportunité d'acquérir un manuscrit autographe de Valery Larbaud « La dette extérieure ».

Propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à utiliser les disponibilités du Legs Dany, pour l'acquisition de ce manuscrit aux enchères publiques au prix de 10 000 euros auxquels s'ajoutent 2 511.60 euros de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- d'imputer sur les disponibilités du legs Dany, le coût de cette acquisition,

- dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 2162, fonctionnalité 321 du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°15

OBJET :

**GRAND MARCHÉ
OCCUPATION DE
CASE
CREANCE DE
MME RUBY FERRIOL

DIMINUTION

DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu la convention de mise à disposition d'emplacement au Grand marché couvert de Vichy en date du 15 février 2007 entre la Ville de Vichy et Mme Nicole RUBY FERRIOL, complété d'un avenant n°1 en date du 12 juin 2008,

Vu la demande de Madame Nicole RUBY FERRIOL, débitrice envers la Ville de Vichy de la somme de 4 264.48€ correspondant à des loyers dus au titre de l'occupation de la case C1 au Grand Marché,

Vu que Mme Nicole RUBY FERRIOL a cessé son activité le 30 avril 2009,

Vu que Mme Nicole RUBY FERRIOL propose de régler à la Ville de Vichy la somme de 4 170.63€

Considérant que la demande de Mme Nicole RUBY FERRIOL est recevable,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la diminution de la créance de Mme Nicole RUBY FERRIOL à 4 170.63€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°16

OBJET :

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

BP 2011

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOLO à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de tourisme dans les stations classées,

Vu l'article R.2231-46 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du budget primitif de l'Office de tourisme au Comité de direction qui en délibère et qui le soumet ensuite au Conseil municipal pour approbation,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2010, par laquelle le Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy a voté le budget primitif de l'établissement pour l'exercice 2011,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2010, par laquelle le Conseil municipal de Vichy sursoie à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2011 de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy,

Considérant que ce document comporte en recettes une subvention à obtenir de la Ville de Vichy pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice concerné,

Considérant que le budget primitif de 2011 a été voté par le Conseil municipal de Vichy et qu'il comprend notamment la subvention au profit de l'Office de tourisme et de thermalisme établie au vu des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2010 et de ses perspectives 2011.



Séance du 4 juillet 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2011 de l'Office du tourisme et de thermalisme de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°17

OBJET :

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2010**

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de tourisme dans les stations classées,

Vu l'article 13 du Décret 66-211 du 5 avril 1966,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2010 qui a été soumis au Comité de direction de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy et qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Section d'investissement :

- Dépenses	42 135,24 €
- Recettes	54 284,90 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	4 511 550,14 €
- Recettes	4 786 348,23 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

Section d'investissement :

- Dépenses	42 400,95 €
- Recettes	60 020,80 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 221 395,12 €
- Recettes	1 221 395,12 €

BUDGET OPERA/CCVL/EXPOS :

Section d'investissement :

- Dépenses	9 465,00 €
- Recettes	14 455,93 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	2 618 182,26 €
- Recettes	2 618 182,26 €

Séance du 4 juillet 2011



BUDGET VICHY SPORTS :

Section d'investissement :

- Dépenses	124 546,52 €
- Recettes	147 411,52 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	3 677 009,95 €
- Recettes	3 677 009,95 €

BUDGET SERVICES TOURISTIQUES MARCHANDS :

Section d'investissement :

- Dépenses	5 428,00 €
- Recettes	11 770,24 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 396 301,39 €
- Recettes	1 396 301,39 €

BUDGET ANIMATION

Section d'investissement :

- Dépenses	4 634,08 €
- Recettes	5 000,00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	388 104,88 €
- Recettes	388 812,67 €



Séance du 4 juillet 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le Compte administratif pour l'exercice 2010 de l'Office du tourisme et de thermalisme de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2010 ainsi présenté,

- donne acte à M. le Maire de la remise du rapport d'activités du Directeur de l'Office de tourisme et de thermalisme pour l'année 2010,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°18

OBJET :

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

**VILLE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**CONVENTION
2010/2011**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu que la Ville de Vichy souhaite favoriser l'ouverture de son Conservatoire à rayonnement départemental au plus grand nombre d'élèves de la région Vichyssoise,

Vu que la commune de Creuzier-le-vieux ne dispose pas de structure de ce type mais souhaite faciliter l'accès de ses ressortissants à l'enseignement musical en les faisant bénéficier de tarifs aménagés,

Considérant que la Ville de Vichy propose d'appliquer des tarifs préférentiels aux élèves habitant les communes qui acceptent de participer au financement de cet enseignement,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- dit que la participation de la Ville de Creuzier-le-vieux sera plafonnée à 2 000 euros pour l'année 2010/2011,

- dit que la recette correspondante sera imputée à l'article 74748, fonctionnalité 311 du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°19

OBJET :

**ALIMENTATION EN
GAZ NATUREL DE 5
BATIMENTS
COMMUNAUX**

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC GRDF**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu l'obligation faite aux Etats membres de l'Union européenne de se conformer au paquet Energie-Climat, série de directives adoptées le 12 décembre 2008 et ayant pour objectif européen commun, dit « 20 x 3 », de diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre, de réduire de 20% la consommation d'énergie et d'augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables, à l'horizon 2020,

Considérant la volonté de la Ville de Vichy de minimiser les coûts d'investissement et d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de son patrimoine bâti,

Considérant qu'une des options consiste à convertir les bâtiments communaux fonctionnant au fuel domestique, au gaz naturel,

Considérant que Gaz Réseau Distribution France (GRDF) souhaite, dans le cadre de sa politique de développement, promouvoir l'utilisation du gaz naturel,

Considérant la volonté commune de GRDF et de la Ville de Vichy d'établir un partenariat pour l'extension du réseau gaz permettant le raccordement de bâtiments communaux moyennant l'adaptation des installations de chauffage concernées sur une durée correspondant à trois exercices budgétaires,

Considérant que l'investissement pris en charge par GRDF pour les travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution publique, la fourniture et la pose des cinq postes de détente et de comptage, ainsi que les cinq branchements individuels du réseau jusqu'au poste de comptage atteint le montant de 78 060 € pour les cinq bâtiments suivants :

- Centre technique municipal, boulevard d'Alsace Lorraine, 03300 CUSSET
- Eglise Sainte Bernadette, 37 rue Glycines, 03200 VICHY
- Eglise Saint Louis, rue Sainte Cécile, 03200 VICHY
- Rotonde des tennis, Centre omnisports de Vichy, 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
- Vestiaires nord, Centre omnisports de Vichy, 03700 BELLERIVE SUR ALLIER



Séance du 4 juillet 2011

Considérant qu'en contrepartie la Ville de Vichy s'engage à faire réaliser une étude thermique et de procéder aux travaux de conversion au gaz naturel des installations des bâtiments concernés, au plus tard avant le 31 décembre 2013,

Considérant enfin que l'utilisation du gaz naturel en remplacement du fuel domestique permettra à la Ville de Vichy de réaliser des économies d'énergie et dans le même temps de réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondant en cela à l'objectif du paquet Energie-Climat,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter le projet de convention ci-joint
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°20

OBJET :

**SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE**

**RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE POUR
L'ANNEE 2010**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 4 juillet 2011

Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-5,

Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques modifiant le Code de l'environnement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement introduisant le calcul d'indicateurs de performances techniques et financiers à partir du 1^{er} janvier 2008,

Considérant l'obligation introduite par la loi, de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance du rapport annuel ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2010, document établi par les services municipaux sur la base du rapport annuel du délégataire ;
- d'émettre un avis favorable au contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance ;



Séance du 4 juillet 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- en décide ainsi,
- charge M. Le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2011

N°21 A

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

**ACQUISITION
MAISON ET TERRAIN**

**24 RUE DES
PRIMEVERES
03200 VICHY**

A

**MADAME EVELYNE
PROVOST**

**2 RUE DE LA
COURRIE**

03700 BRUGHEAS

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,



Séance du 4 juillet 2011

Vu le courrier en date du 9 juin 2011 par lequel Madame Evelyne PROVOST propriétaire de la maison située 24 rue des Primevères à VICHY, figurant au cadastre sur la parcelle BH 38, et du terrain sis rue des primevères, figurant au cadastre sur la parcelle BH 107, accepte de vendre lesdits biens immobiliers au prix de cent quarante trois mille euros (143 000 €),

Vu l'avis des services fiscaux de l'Allier en date du 13 septembre 2010,

Considérant que l'acquisition par la Ville de VICHY de ces biens immobiliers lui permettra d'avoir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet de rénovation urbaine du secteur du stade DARRAGON(Ecoquartier) dans la continuité du quartier des Ailes,

Considérant que cette acquisition par la Ville de VICHY génère des frais supplémentaires à Mme Evelyne PROVOST notamment un déménagement rapide et la privation de son bien immobilier acquis en 2008,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Mme Evelyne PROVOST domiciliée 2 rue de la Courrie 03700 BRUGHEAS la maison et le terrain situés 24 rue des Primevères à VICHY, cadastrés BH 38 et BH 107, au prix de cent quarante trois mille euros (143 000 €) étant précisé que la Ville de VICHY prendra à sa charge l'intégralité des frais relatifs à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2138, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2011,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 4 juillet 2011

N°21 B

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

**ACQUISITION
MAISON ET TERRAIN
19 ALLEE DES AILES
03200 VICHY**

AUX CONSORTS

**SABY-RABET
19 ALLEE DES AILES
03200 VICHY**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOL à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,



Séance du 4 juillet 2011

Vu le courrier en date du 7 juin 2011 par lequel Madame Frédérique SABY nue propriétaire de la maison située 19, allée des Ailes à Vichy, figurant au cadastre sur la parcelle BH 29, accepte de vendre ledit bien immobilier au prix de cent cinq mille euros (105 000 €), assortie d'une autorisation à demeurer dans les lieux d'une durée de vingt quatre (24) mois maximum après la date de signature de l'acte de vente, et moyennant un loyer de deux cents euros (200 €) par mois,

Vu l'avis des Services fiscaux de l'Allier en date du 25 février 2011,

Considérant que l'acquisition par la Ville de Vichy de ces biens immobiliers lui permettra d'avoir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet de rénovation urbaine du secteur du stade Darragon (Ecoquartier) dans la continuité du quartier des Ailes,

Considérant que cette acquisition par la Ville de Vichy génère des frais supplémentaires à Mmes SABY et RABET notamment la perte d'usufruit et la privation rapide du bien immobilier,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Mme Frédérique SABY nue propriétaire et de Mme Claudette RABET usufruitière domiciliées respectivement 19, allée des Ailes à Vichy et 28, rue Curie à Bellerive-Sur-Allier, la maison située 19, allée des Ailes à Vichy, cadastrée BH 29, au prix de cent cinq mille euros (105 000 €), étant précisé que la Ville de Vichy prendra à sa charge l'intégralité des frais relatifs à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité exprimés :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,



Séance du : 4 juillet 2011

- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2138, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2011,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2011

N°22

OBJET :

EPICERIE SOLIDAIRE

CONVENTION

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY (jusqu'à la question n°19), Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Christian CORNE, Jean-Jacques MARMOL à Gabriel MAQUIN, Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN à Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Sylvie FONTAINE, Marie-Odile COURSOLO à Marie-Hélène ROUSSIN, Bernard KAJDAN à Jean-Louis GUITARD, Sylvie LALLIER à Annick COM, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD (à partir de la question n°19), Jean-Marie CHOQUET à Hélène MILLET, Conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Michel MARIEN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de VICHY, son Centre communal d'action sociale, le Secours catholique, l'Association Saint Vincent de Paul et l'Association Horizon sont partenaires depuis plusieurs années dans un travail de réflexion et de préfiguration d'une épicerie solidaire sur VICHY, travail qui s'est traduit par la création, le 9 avril 2010, de l'association Epicerie Solidaire de VICHY et ses Ateliers,



Séance du 4 juillet 2011

Considérant que cette épicerie pourrait s'installer dans des locaux situés 4, rue Bardin à VICHY, locaux nécessitant d'importants travaux d'aménagement à la charge du propriétaire des murs, lequel souhaite dès lors disposer d'une garantie financière de la Ville,

Propose au Conseil municipal :

- que la Ville de VICHY se porte caution solidaire de l'association Epicerie Solidaire de VICHY et ses Ateliers afin de garantir tout défaut de paiement du loyer ou de toute autre somme indemnité due au propriétaire des locaux, la SARL GOLFIER International Holding - 11 rue Jules Verne à CLERMONT-FERRAND, ou à toute autre personne s'y substituant, dans la limite de quarante huit mille euros (48 000 €),

- de formaliser cet accord en intervenant au bail liant l'association Epicerie Solidaire de VICHY et ses Ateliers au propriétaire des murs, bail annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 juillet 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,